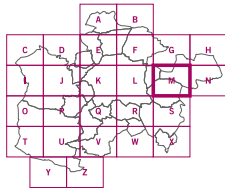


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE M

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC	Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A	Zones agricoles
UG	Zones urbaines globales	A1	Zones agricoles de proximité
UGp	Secteurs de projet	A2	Zones agricoles paysannes
UGc	Unités de cibles-jardins	N	Zones naturelles
UE	Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1	Zones naturelles de proximité
UEp	Secteurs de projet	N2	Zones naturelles spécifiques
UV	Zones urbaines vertes		
AUG / 2AU	Zones à urbaniser résidentielles et mixtes		
AUE	Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement		

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :

A	Activités	N	Habitat léger
C	Centres	J	Jardins
CL	Carling et loisirs	L	Loisirs
C	Campements	PH	Photovoltaïques
BY	Sens du voyage	V	Viticoles ou arboricoles

PATRIMOINE

B	Bâti remarquable	F	Filiat d'alignement
B	Bâti remarquable / petit patrimoine	P	Patrimoine géologique
B	Bâti remarquable / mur		
B	Ensemble urbain		
S	Site témoin		

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

EBC	Espace Boisé Classé	EIPE	Espace d'Intérêt Paysager et Écologique (EIPE)
A	Arbre isolé remarquable	EIPE - Boisement	
C	Continuité de nature à préserver	EIPE - Espace Vert	
C	Continuité de nature à créer	EIPE - Cœur d'Îlot	
Z	Zones et milieux humides	EIPE - Terrain et jardin cultivé	

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

R	Emplacement réservé
O	Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
L	Liminaire de protection des commerces
L	Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
M	Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

S	Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
B	Bâtiment pouvant changer de destination

